



CHEUVREUX

Janvier 2020

TAXE POUR CRÉATION DE LOCAUX À USAGE DE BUREAUX, COMMERCIAUX ET DE STOCKAGE EN ÎLE-DE-FRANCE

TARIFS 2020

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 30 décembre 2019 (JO 12 janv. 2020) relatif à l'actualisation annuelle des tarifs au mètre carré pour le calcul de la taxe pour la création de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage en région d'Ile-de-France, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, les tarifs par mètre carré de construction s'élèvent aux valeurs suivantes :

		Rappel des valeurs au 1 ^{er} janvier 2018	Valeurs actualisées au 1 ^{er} janvier 2020
Locaux de bureaux	4 ^{ème} circonscription	0 €	0 €
	3 ^{ème} circonscription	50,96 €	52,20 €
	2 ^{ème} circonscription	91,72 €	93,95 €
	1 ^{ère} circonscription	407,64 €	417,49 €
Locaux commerciaux	4 ^{ème} circonscription	0 €	0 €
	3 ^{ème} circonscription	32,62 €	33,42 €
	2 ^{ème} circonscription	81,53 €	83,51 €
	1 ^{ère} circonscription	131,48 €	134,67 €
Locaux de stockage	4 ^{ème} circonscription	14,28 €	14,63 €
	3 ^{ème} circonscription	14,28 €	14,63 €
	2 ^{ème} circonscription	14,28 €	14,63 €
	1 ^{ère} circonscription	14,28 €	14,63 €

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Valeurs, au mètre carré, de surface de construction, constituant l'assiette de la taxe d'aménagement, conformément aux dispositions de l'arrêté du 23 décembre 2019 (JO 28 déc. 2019) relatif à l'actualisation annuelle des tarifs pour le mètre carré de taxe d'aménagement.

	Hors Île-de-France	Île-de-France	Indice
Montant 2019	759 €	860 €	1746 €

Ces valeurs, exprimées en euros, sont actualisées au 1^{er} janvier de chaque année, en fonction du dernier indice du coût de la construction connu à cette date, et arrondies à l'euro inférieur.